

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 01/12/2022,

ARRÊTE

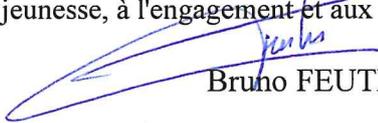
Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance
DEARA220321	Monsieur	BISENIUS	Théophile	04/12/1992 Valence
DEARA220322	Monsieur	BOUCHER	Yannick	28/04/1976 Chauny
DEARA220323	Madame	FAFOURNOUX	Charlotte	24/11/1991 Lyon 3e
DEARA220324	Madame	FAROUD	Camille	25/08/1994 Lyon
DEARA220325	Monsieur	MATHIEU	Evan	12/07/1990 Cenon
DEARA220326	Monsieur	OUUGHIRI	Mickaël	19/08/1988 Saint-Vallier
DEARA220327	Monsieur	PETRAUD	Jeremy	27/05/1988 Chambray-lès-Tours
DEARA220328	Madame	TAGLANG	Marion	23/09/1986 Mont-Saint-Aignan
DEARA220329	Madame	VANDROUX	Ella	09/07/1987 Mâcon

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 02/12/2022

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER